

AFFAIRE N° 10 - Acquisition de deux terrains contigus situés dans la ZAD de Bellepierre : terrain de 2 574 m² appartenant à Monsieur SAUTRON Brion Damant et terrain de 4 900 m² appartenant à Madame Veuve Antoine ANGAMA LATCHOUMY.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'institution d'une Zone d'Aménagement Différé donne aux propriétaires concernés le droit de mettre la Commune, titulaire du droit de préemption, en demeure d'acquiescer leurs immeubles situés à l'intérieur du périmètre de la ZAD.

Le cas vient de se produire pour deux terrains contigus situés dans la ZAD de Bellepierre au coeur même du secteur dont la rénovation fait actuellement l'objet d'une étude d'ensemble conduite par Monsieur FEIBELMAN, Architecte Urbaniste.

Les terrains en question consistent en :

- une parcelle de 2 574 m², cadastrée section AV n° 111, appartenant à Monsieur SAUTRON Brion Damant, lequel est d'accord sur le prix de 80 500 F compatible avec l'estimation des Services Fiscaux
- une parcelle de 4 900 m², cadastrée section AV n° 124, appartenant à Madame Veuve Antoine ANGAMA LATCHOUMY qui accepte de la céder au prix de 170 000 F également compatible avec l'avis des Domaines.

Il est à signaler que ces deux terrains, situés dans le bidonville des bas de Bellepierre, entre le CD 42 et les anciennes rampes du Brûlé, sont encombrés de cases vétustes dont les occupants ne paient plus de loyer et devront être relogés par la Commune dans le cadre de l'aménagement du secteur. Je vous précise néanmoins que l'estimation des Services Fiscaux tient compte de cet encombrement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains aux prix sus-indiqués, ainsi que celui des honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt, inscrit au Budget Supplémentaire de 1977, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions de la Commune dans les Zones d'Aménagement Différé et la Zone d'Intervention Foncière.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

LE MAIRE - Avant de passer à l'affaire n° 11, je vous présente les nouveaux Volontaires à l'Aide Technique :

MM. FUMA (Animateur au Mal du Chaudron) - M. HENNEQUET (Architecte) -
M. REMY (Ingénieur) - M. PEPIN (Comptable) - M. LABAUME (Animateur OMJ).

Nous avons recruté tout dernièrement : MME AH-CHONG (Ingénieur) et M. BAUDVIN (Architecte-maquettiste).

ba
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Signé Paul PASTOR

Pour copie conforme
Le Maire, le 25/12/77
le Chef de Bureau délégué
Yo LACOSTE